

VIVRE SON TEMPS

Bulletin d'information de l'Union des Retraités de Monaco



P 2

L'URM reçue par le
Conseiller – Ministre
pour les Affaires
Sociales et la Santé

P 3 - 4

Assemblée Générale de
l'URM

P 5

Caisse Monégasque de
Retraite
Complémentaire

Retraites ... Face à la
situation actuelle en
Europe

P 6

Comités de Contrôle
CAR et CCSS

P 7 - 8

Les activités culturelles
et ludiques
Sorties dominicales,
escapades et voyages
de l'URM

EDITO

Le niveau de l'inflation impacte gravement le niveau de vie des retraités.

L'indice officiel des prix à la consommation a augmenté de plus de 6%.

Les prévisions de l'INSEE se situent autour de 8% d'ici cette fin décembre.

Après + 1,73% obtenus le 1^{er} octobre 2021 sur la valeur du point retraite, nos représentants au Comité de Contrôle de la C.A.R. ont obtenu +2% au 1^{er} avril 2022 et 3,25% au 1^{er} octobre 2022.

A l'U.R.M., nous restons vigilants et avons demandé au Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et la Santé, du Gouvernement monégasque, de revoir en janvier 2023 où se situera l'inflation et de ne pas attendre avril 2023 pour une éventuelle augmentation des pensions de retraite.

Il est bon de rappeler que les ressources de la C.A.R. appartiennent aux retraités et aux salariés puisqu'elles sont constituées par les cotisations versées.

Cet argent doit être, en priorité, au service de l'augmentation des pensions de retraite. Ce n'est que justice sociale.

Et cela est possible au vu des chiffres positifs de l'année 2021 sur les créations de richesses, annoncés par le Conseiller

de gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie, attestant d'un dynamisme retrouvé après la pandémie de la Covid-19.

L'Assemblée Générale Statutaire de l'U.R.M du 22 novembre dernier a réaffirmé que la convergence revendicative avec les salariés pour l'augmentation des salaires et des pensions de retraite, ainsi que l'obtention d'emplois qualifiés, demeurent au centre des préoccupations des retraités.

Aussi l'Union des Retraités se tient prête pour d'éventuelles mobilisations et actions avec les salariés actifs sur ces questions.



L'URM reçue par le Conseiller-Ministre du Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé

A la demande de l'URM, une délégation de ses représentants a été reçue pour la première fois le 26 Septembre 2022 par M. Christophe Robino afin de présenter notre Association et rappeler les revendications des retraités restées encore, à ce jour, sans réponse positive, sauf pour la gratuité des bus.

Gratuité des bus

La question de la gratuité des bus pour tous les retraités, dès 60 ans, quel que soit leur lieu de résidence, (qui depuis mai 2022, bénéficie seulement à ceux domiciliés dans les communes limitrophes) devrait pouvoir avancer, d'autant que le Gouvernement a mis en place, durant quelques mois, à titre d'essai, la gratuité pour tous les voyageurs. (A suivre).

Pouvoir d'achat des retraités

L'augmentation et le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions de retraite ont, bien entendu, également été abordés, notamment avec la montée en flèche de l'inflation. Ainsi, après les 1,73% d'augmentation au 1^{er} octobre 2021, il a été obtenu + 2% au 1^{er} avril 2022 et + 3,25% au 1^{er} octobre dernier.

M. ROBINO a accepté notre proposition de ne pas attendre le mois d'avril 2023 pour faire le point sur l'évolution de l'inflation et de revoir éventuellement la valeur du point de retraite, au mois de janvier 2023, si besoin.



Maintien des retraités aux Caisses Sociales Monégasques

Cette revendication du maintien, aux caisses sociales monégasques des retraités résidant en France, est juste et justifiée. Les retraités ont contribué au développement de Monaco ainsi qu'au maintien d'une caisse sociale en bonne santé qui pourrait servir davantage de prestations sociales de qualité si moins de cadeaux étaient consentis aux employeurs.

Il est anormal que le retraité, résidant en France, dont la carrière professionnelle s'est déroulée dans sa totalité ou pour sa plus longue part à Monaco, soit affilié à la sécurité sociale française au moment de sa retraite.

La forte demande de réintégration à la CCSS monégasque et aux SPME s'était exprimée notamment au travers de la campagne de cartes-pétitions lancée en commun par l'USM et l'URM en 2017. Plus de 10 000 cartes avaient été signées et remises au Gouvernement monégasque.

Le Gouvernement qui dit comprendre le sentiment d'injustice que peuvent ressentir les anciens salariés de Monaco qui, par leur travail ont contribué d'une façon importante à la prospérité de Monaco, refuse toujours et catégoriquement tout débat.

Réforme de la loi sur la retraite

L'URM, avec l'USM, s'opposent toujours à la réforme de la loi sur la retraite que le Conseil National a votée, il y a 10 ans. En effet, cette réforme ampute fortement les futures retraites et crée une population de retraités de plus en plus pauvre.

Malheureusement, les retraités ne pourront pas obtenir satisfaction seulement par des interventions auprès du Gouvernement. En effet, la volonté politique de ce dernier n'est pas de revenir sur les décisions négatives qui avaient déjà été annoncées concernant le retour aux caisses sociales monégasques, ainsi que pour la réforme de la loi sur la retraite.

Cependant notre Organisation avec l'ensemble des retraités de Monaco ne se décourage pas face à ces refus. L'action doit se poursuivre pour être entendus car l'argent pour répondre favorablement aux revendications existe.

INDICATEURS DU PIB MONACO

7,27 Milliards d'euros courants
 + 21,6 % par rapport à 2020
 + 5,8 % par rapport à 2019

Le PIB de la Principauté de Monaco atteint 7,27 Milliards d'euros en 2021, contre 5,90 Milliards en 2020 et 6,60 Milliards en 2019. Après une baisse de 13 % en 2020, il croît de 21,6 % en volume, correction faite de l'inflation, et de 5,8 % en volume par rapport à 2019.

Assemblée Générale Statutaire de l'U.R.M.

L'Assemblée Générale Statutaire de l'U.R.M. s'est tenue le 22 novembre 2022, en présence de 128 personnes, sous la présidence d'Alex FALCE.

Après avoir souhaité la bienvenue aux sociétaires, le Président de séance invitait l'Assemblée à observer une minute de silence en hommage à tous les membres disparus dans l'année.

Il déclara, ensuite, ouverte l'Assemblée.

Après qu'il ait présenté le rapport moral d'activité et d'orientation du Conseil d'Administration, c'était au tour de Michelle CITERNESCHI, Trésorière Générale, de rendre compte de la gestion des finances de l'Association.

Le rapport moral d'activité, comme les comptes de gestion des finances ont fait l'objet d'un vote unanime de l'assistance. Il en a été de même pour la proposition



de porter le montant de la cotisation, pour l'année 2023, de 30 à 32 €.

Martine PONTIROLI a rendu compte à l'Assemblée des nombreuses activités culturelles et de loisirs intervenues depuis l'Assemblée Générale du 21 septembre 2021 : les jeux, tels que le loto, le super-loto, le rami, ainsi que le scrabble, les ateliers, « Théâtre », « Danse », « Photos », « Peinture », sans oublier les nouveaux ateliers, « Assouplissement Seniors » et « Créatif ».

Elle en a fait de même pour les voyages, et les escapades.

Concernant l'action contre la CSG-CRDS, Alex FALCE, indiquait que le traitement de cette question avait pris du retard du fait de la crise sanitaire, mais dès que possible un « dossier pilote » sera pris en charge par l'USM et l'URM pour le porter en Cassation. Rien ne sera lâché.

Angèle BRAQUETTI, a ensuite fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites (CAR).



Bernard ASSO, membre du Comité de Contrôle de la CAR, a expliqué quelles étaient les conséquences néfastes de la réforme de la loi sur la retraite, votée par le Conseil National en octobre 2012.



Monique FERRETE a fait état de l'avancement du dossier concernant la création d'une Caisse de Retraite Complémentaire propre à Monaco en soulignant les remises en cause, par le gouvernement monégasque, de certains articles de l'accord qui avaient pourtant été conclus avec les représentants patronaux.

Alex FALCE a informé l'assemblée, des relations internationales que l'URM maintient avec le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Syndicats des Pensionnés et Retraités de la Fédération Syndicale Mondiale, invité en 2019, lors du 70^{ème} anniversaire de l'URM. Il a également informé de la tenue d'une Conférence Internationale, qui devrait réunir une vingtaine d'Organisations Européennes des Pensionnés et Retraités, le 15 juin 2023, à Monaco. Ils étudieront ensemble les moyens à mettre en œuvre pour poursuivre la défense des retraites.

Assemblée Générale Statutaire de l'U.R.M.

Une motion, proposée par les membres du Conseil d'Administration sortant, a ensuite été adoptée à l'unanimité.

MOTION

Les Adhérents présents à l'Assemblée Générale Statutaire de ce jour, 22 novembre 2022 :

- 1) Constatent que la seule augmentation de la valeur du point basée sur l'indice I.N.S.E.E n'est toujours pas suffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités.
- 2) L'Assemblée Générale constate que le Gouvernement monégasque refuse toujours toute discussion sur la demande des retraités résidents en dehors de Monaco, de bénéficier de leur prise en charge par la CCSS et les SPME malgré les 10.000 cartes-pétitions remises en 2017. Elle réaffirme sa volonté d'obtenir cette réintégration aux Caisses sociales monégasques.
- 3) Face à l'argument des difficultés de la CAR, avancé par certains membres du Comité de Contrôle pour refuser nos demandes, nous réclamons avec insistance, afin de fournir des ressources supplémentaires à la CAR, que les salariés bénéficient d'augmentations de salaires décentes et du retour à des grilles de salaires, l'arrêt de la précarité des emplois, des mesures sérieuses pour lutter contre le travail dissimulé et les sous déclarations.
- 4) Après avoir obtenu la gratuité des transports urbains monégasques pour les retraités domiciliés en France, dès leurs 65 ans, en 2019 puis, en cette année 2022, à 60 ans pour ceux domiciliés dans les communes limitrophes, l'Assemblée Générale demande que cette gratuité à partir de 60 ans soit effective pour tous les retraités relevant du régime de retraite monégasque, quel que soit leur lieu de résidence.
- 5) L'Assemblée Générale déplore que le Gouvernement présente un projet de loi sur la création de la future Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire confisquant la gestion paritaire de cette caisse aux fondateurs historiques de la retraite complémentaire à Monaco, à savoir l'USM et la FEDEM et fasse disparaître de l'action sociale, les aides collectives apportées actuellement par l'AMRR.

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour déposer cette motion, au Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et la Santé, ainsi qu'à la Présidente du Conseil National monégasque, afin que s'ouvrent de réelles négociations sur les points précités.

L'Assemblée Générale Statutaire souhaite également que cette motion soit transmise à la Direction des Caisses Sociales de Monaco et aux maires des communes limitrophes et Menton.

L'Assemblée Générale indique, qu'en l'absence de résultats concrets, toutes formes d'actions seront engagées.

Une large diffusion en sera assurée par le bulletin de l'URM : "VIVRE SON TEMPS"

MONACO, le 22 novembre 2022

Les Bénévoles offrent gratuitement leur temps, leur énergie et tous les frais que cela implique. En aucun cas ils ne sont indemnisés et aucun avantage ne leur est offert.

Leurs seuls salaires sont votre respect, votre reconnaissance et vos remerciements

Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire

La future Caisse de retraite complémentaire monégasque devrait voir le jour d'ici Janvier 2024. Le vote de la loi par le Conseil National est annoncé pour la session de printemps 2023

Ce nouveau régime monégasque améliorera les pensions de retraites et garantira leurs progressions en fonction de l'indice INSEE.

L'Union des Syndicats de Monaco et l'Union des Retraités peuvent donc se féliciter de cette avancée.

Cependant, il est à déplorer que le texte du Gouvernement monégasque ait vidé en grande partie de son contenu, l'accord signé entre l'USM et la Fédération Patronale (FEDEM), notamment en ce qui concerne la gestion de la future caisse.

En effet, l'USM et la FEDEM, fondateurs historiques de l'AMRR, actuelle caisse de retraite complémentaire à Monaco, ont géré paritairement cet organisme depuis sa création et leur volonté a toujours été de maintenir cette forme de gestion pour la future caisse.

Or, aujourd'hui, le Gouvernement a écarté de son projet de loi la représentation obligatoire de l'USM et de la FEDEM et intègre une représentation Gouvernementale pour une gestion tripartite alors que l'Etat n'alimente en rien la Caisse de retraite.

Actuellement, l'USM est garant des dispositions favorables qui ont été mises en place pour les retraités. Quand sera-t-il à l'avenir ? Malheureusement, certaines dispositions pourraient disparaître par la volonté du Gouvernement ou d'autres représentants ne faisant pas partie de l'USM, comme cela se produit régulièrement à la CAR et à la CCSS.

Le Gouvernement a fait également disparaître de son projet de loi l'aide sociale collective que l'AMRR propose actuellement.



Si ces dispositions ne sont pas rétablies, c'est tout le soutien financier aux associations de Monaco et des communes environnantes, ainsi qu'aux Centres d'actions sociales oeuvrant pour le bien être des retraités qui disparaîtront.

Les retraités et futurs retraités ne peuvent accepter un tel mépris.

Retraites ... Face à la situation actuelle en Europe

Les organisations de Pensionnés et Retraités, Associations et Syndicats de plusieurs pays européens, se retrouveront, le 15 juin 2023, à Monaco, lors de la deuxième Conférence des Organisations Européennes.

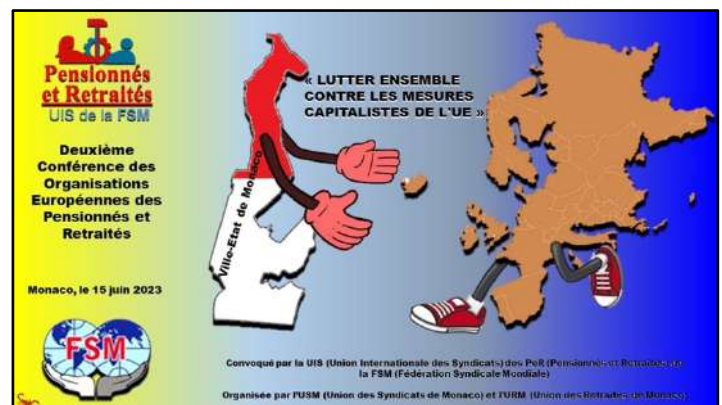
Cette Conférence aura pour but d'analyser et dénoncer auprès de la population et des salariés européens, la situation gravissime dans laquelle se trouve la grande majorité des pensionnés et retraités.

Outre la dénonciation publique, et conscients de la nécessité de renforcer l'unité et la coordination des luttes, les organisations de Pensionnés et Retraités concernées réaffirmeront leurs propositions de revendications et s'engageront à placer au coeur de leurs actions, la

défense de tous les intérêts des concernés pour rendre digne la vie des personnes âgées, ⇒ En inscrivant les systèmes publics de pension dans les constitutions respectives des pays et dans le budget général en tant que droit social gratuit et obligatoire.

⇒ En n'appliquant pas la ligne directrice communautaire qui fonde les pensions sur l'espérance de vie. À l'heure où les technologies se développent, les travailleurs ont le droit de vivre plus longtemps, en percevant des pensions décentes, en bénéficiant de soins de santé, d'assistance, en disposant de leur temps à leur guise.

⇒ En mettant à disposition des fonds spéciaux et suffisants pour la recherche sur des maladies graves telles que le cancer, les problèmes cardiaques, le SIDA, la COVID-19 et d'autres maladies qui touchent de façon plus marquée les retraités.





Loto d'Halloween le 31 Octobre 2022



Le 25 Juin 2022, dans la Salle Charles Soccac, la troupe « Les Troubadours de l'URM » a présenté son spectacle de clôture de saison « Le Schmilblick » devant une salle comble

Les sorties dominicales, escapades et voyages de l'URM ... organisés par Martine et Michèle



Le 20 Novembre 2022, sortie dominicale à Biot Visite de la Verrerie, repas au restaurant « Les Verriers » et après-midi dansante



Le 19 Juin 2022, escapade à Port Grimaud



Du 24 Septembre au 1^{er} Octobre, « Les Merveilles des Cyclades » Visite de Mykonos, Santorin, Paros, Naxos, Iraklia, Koufouri, Athènes



Le 23 Octobre 2022, fête de la châtaigne à Collobrières et repas convivial à « la Terrasse Provençale »



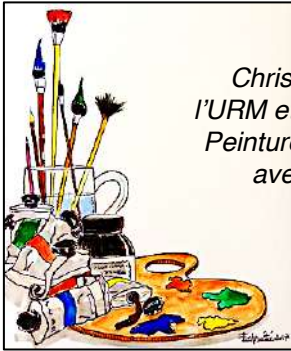
Escapade dans les Dolomites pour les Marchés de Noël



Les activités culturelles et ludiques de l'URM ...

Malgré deux saisons difficiles, les activités de l'URM, ont repris, cette année, leur « petit bonhomme de chemin ». Nos adhérents avaient besoin de remettre de la légèreté et de la gaité dans leur vie après, pour certains, ces périodes de tristesse et de repli sur soi. Le succès de nos activités est le témoin de la bonne humeur retrouvée.

Tous les ateliers ont repris leur activité grâce à l'équipe de nos bénévoles



Christian, dessinateur de l'URM et l'USM anime l'atelier Peinture le mardi après-midi avec une dizaine de participants



Michel et Jean, duo complémentaire, font découvrir à nos amateurs photographes, les rudiments de la technique et le plaisir de pratiquer l'art de la photo le vendredi après-midi



Une nouvelle activité, le loisir créatif (serviettage), animée par la pétillante Reine Lise le Mardi après-midi



Angelina, posée et sérieuse nous invite chaleureusement chaque mardi après-midi à venir s'initier au scrabble

Carmela, le mardi après-midi, aux commandes de deux disciplines, la belote et le rami, dont il faut connaître les règles



La gymnastique douce est une activité animée depuis Septembre, le mercredi matin, par la dynamique Sylvie



Le lundi après-midi, le loto est animé par Jacqueline, Martine et Marie Claire



Albert, dans la décontraction et la bonne humeur, anime l'atelier danse le jeudi après-midi et l'atelier théâtre le vendredi après-midi



Et n'oublions pas notre bibliothèque où vous pouvez prendre des livres mais aussi en déposer, si vous en avez à donner



Aujourd'hui, ce sont dix personnes qui, chaque semaine, consacrent du temps et mettent leur savoir-faire à disposition pour distraire nos adhérents. Nous pouvons compter également sur les membres du Conseil d'Administration de l'URM qui s'investissent pour coordonner l'ensemble de ce collectif dans les locaux que l'Union des Syndicats de Monaco met à notre disposition.

Nos relations conviviales et fraternelles avec l'USM permettent de maintenir des liens intergénérationnels solides et concrets.

Comités de contrôle CAR et CCSS

Lors des Comités de contrôle qui se sont tenus en septembre 2022, les représentants de l'USM et de l'URM ont revendiqué :

- ⇒ Une augmentation du point de retraite CAR et des prestations familiales de 4,10 % avec effet rétroactif à partir du mois septembre.
- ⇒ Le changement de période de référence de juin à juin au lieu de mai à mai afin de mieux appréhender l'inflation de l'année précédente.

A LA CAR

À notre proposition juste et argumentée d'une progression de la valeur du point de 4,10 %, le Gouvernement et le Patronat estimant qu'ils ne pouvaient aller au-delà, eu égard au 2 % appliqués au 1^{er} avril 2022, votent, conjointement une augmentation de seulement 3,25 %.

A une dégradation du pouvoir d'achat des retraites déjà constatée, s'ajoute encore 0,75 % de perte, sachant que les indicateurs affichent une inflation de 6,10 % pour la période allant de mai 2021 à mai 2022.

En Mars prochain, nos représentants demanderont une nouvelle revalorisation de la valeur du point, au vu du fort taux d'augmentation de l'inflation.

A LA CCSS

Le comité de contrôle a voté pour notre proposition d'augmenter les prestations familiales de 4,10 %, soit **400 000 €** malgré les protestations de la délégation patronale.

En contrepartie, cette dernière a sollicité une baisse du taux de compensation de 0,5 % et obtenu, malgré l'opposition de notre délégation, une baisse de 0,3 % soit **6 millions d'euros**, grâce au Gouvernement auquel se sont associés dans leur vote, les syndicats F2SM et SIPAR.

Le taux de compensation est donc à son niveau le plus bas depuis la création de la CCSS.

Cette diminution de rentrée financière pèse sur l'amélioration des prestations (lunettes, dentaires, médicaments ...), des soins de santé.

La CAR et la CCSS sont alimentées par les cotisations sociales provenant des salaires.

Plus les salaires sont élevés, plus les finances des Caisses sont importantes.

Des moyens financiers supplémentaires pour répondre aux sollicitations des salariés et des retraités sont possibles si, d'une part, les employeurs appliquaient, la loi sur le salaire, ignorée et violée depuis plus de 22 ans, et d'autre part s'ils procédaient à la revalorisation généralisée des salaires au travers de la négociation des grilles par profession avec un minima de 2250 €.



Et les chiffres révélateurs de la bonne santé de l'économie monégasque prouvent que le patronat peut rémunérer les salariés correctement.

Pourtant, la situation économique profite surtout au patronat monégasque qui sans cesse sollicite et obtient du Gouvernement des dégrèvements de cotisations sur un certain nombre de primes versées, privant la CAR et la CCSS de ressources financières.

Ces rentrées financières pour la CAR permettraient également l'abrogation de la loi sur la retraite de 2012 qui pénalise lourdement les futurs retraités.